

FISCALITÉ LA TAXATION DES
MILLIARDAIRES EN QUESTION

AGRICULTURE LE BLUES DES
PRODUCTEURS DE BIO

AFRIQUE CFA 4000 F CFA, ALGÉRIE 410 DA, ALLEMAGNE 6,90 €, ANDORRE 6,40 €, BELGIQUE 6,20 €, CANADA 9,95 \$CAN, DOM 6,20 €, ESPAGNE 6,40 €, GRECE 6,40 €, ITALIE 6,40 €, LUXEMBOURG 6,40 €, MAROC 52 DH, PORTUGAL CONT. 6,40 €, SUISSE 7,90 CHF, TUNISIE 12 DT

L'OPUS

L'ART DÉCOLONISÉ

COMMENT LA FRANCE VA RESTITUER
LEURS BIENS CULTURELS AUX PAYS AFRICAINS

CHRISTOPHE ARCHAMBAULT / AFP

M 02228 - 3055 - F: 5,90 €



Statue
du roi Ghézo,
rendue au Bénin
en 2021.

Œuvres noires, musées blancs

Par

GRÉGOIRE LEMÉNAGER

Directeur adjoint de la rédaction

Ilest rarement trop tard pour bien faire lorsqu'une injustice mine le passé, le présent et l'avenir. Il y a donc de quoi se féliciter qu'Emmanuel Macron l'ait compris dans un domaine au moins: celui de l'épineux et fascinant dossier des biens culturels africains, qui ont été importés en Occident au fil de l'histoire.

De la part du président de la République, ce n'est sans doute pas sans arrière-pensées géopolitiques, dans un contexte où la Françafrique laisse un goût amer à bien des Africains – et dont la Russie ne manque pas de profiter pour avancer ses pions. Mais certains chiffres donnent le vertige: rien que dans les musées français, près de 90 000 objets dorment souvent à la réserve. Bijoux, statues, masques dogons, reliques vaudoues... C'est simple, « *près de 90 % de tout le patrimoine culturel de l'Afrique subsaharienne se trouve dans des collections européennes* », résume l'historienne de l'art Bénédicte Savoy, qui a rédigé à la demande de l'Élysée, en 2018, un premier rapport sur le sujet avec l'intellectuel sénégalais Felwine Sarr. Comment trouver cette situation normale, juste, et saine?

La question ne date pas d'hier. « *Rendez-nous l'art nègre* », demandait dès 1965 l'écrivain béninois Paulin Joachim dans la revue « Bingo ». D'autres l'ont suivi, le président zaïrois Mobutu, en 1973 devant l'ONU, mais aussi le Sénégalais Amadou-Mahtar M'Bow qui, alors qu'il était directeur général de l'Unesco, avait mis le doigt sur l'enjeu fondamental de l'affaire en 1978: « *Les peuples victimes de ce pillage parfois séculaire n'ont pas seulement été dépouillés de chefs-d'œuvre irremplaçables: ils ont été dépossédés d'une mémoire qui les aurait sans doute aidés à mieux se connaître eux-mêmes, certainement à se faire mieux comprendre des autres.* » Las, des arguments assez pragmatiques sont venus expliquer – et perpétuer – la situation. A commencer par l'idée que les chefs-d'œuvre africains, parce qu'ils appartiennent d'abord au patrimoine de l'humanité tout entière, sont mieux conservés, protégés, sinon valorisés, dans les musées européens que s'ils se trouvaient entre les mains



de chefs d'Etat peu réputés pour leur probité, leur fibre démocratique ou tout simplement leurs politiques culturelles.

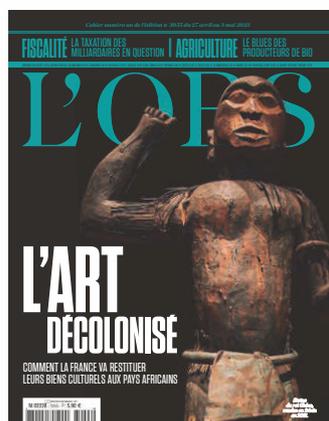
Pourtant, les esprits ont évolué. Leur décolonisation s'est poursuivie. Après avoir été un sujet tabou pendant des décennies, le principe de la restitution semble enfin acquis, ainsi que le raconte notre dossier de couverture cette semaine. Depuis 2018, d'autres pays, comme la Belgique, ont emboîté le pas de la France et l'ont même parfois dépassée. Certains biens ont retrouvé leur terre d'origine, comme les vingt-six œuvres qui ont quitté en 2021 le Musée du Quai Branly pour le Bénin, où 300 000 personnes ont déjà pu les admirer. Surtout, un second rapport, dont « l'Obs » révèle les principales préconisations, vient d'être rédigé par l'ancien directeur du Louvre Jean-Luc Martinez. En proposant neuf critères de « restituabilité », il doit servir de base pour l'élaboration fin 2023 d'une loi-cadre: elle permettra aux « *œuvres acquises dans des conditions illégales ou illégitimes* », nous explique la ministre de la Culture, Rima Abdul-Malak, de déroger au principe de l'inaliénabilité du patrimoine national pour pouvoir être exposées dans leurs pays d'origine. Une façon, glisse la ministre, de « *rappeler que les Occidentaux n'ont pas le monopole de l'universalisme* ».

Il était temps. Car il faut appeler les choses par leur nom. Il est clair que nombre de ces œuvres n'ont pas été achetées mais accaparées, volées, pillées. Lesquelles? Dans quelles circonstances? A qui convient-il de les rendre? Ici s'ouvre un chantier passionnant, à l'articulation de l'histoire et du droit, de la culture et de la géopolitique, de la mémoire et de la morale. Et puisque le rapport Martinez peut sembler plus timide que celui de Savoy et Sarr, il reste à espérer que de vrais moyens seront déployés pour permettre aux experts de tous les pays concernés d'étudier le parcours de chaque statue, chaque masque, chaque trophée. C'est à ce prix aussi qu'il sera possible, un jour, peut-être, de soigner enfin les blessures coloniales, et leurs plaies empoisonnées. **G. L.**

Après avoir été un
sujet tabou pendant
des décennies,
le principe de la
restitution semble
enfin acquis.

En couverture

16



L'ART DÉCOLONISÉ

Lancé fin 2017 par Emmanuel Macron, le chantier de la restitution de biens culturels africains à leurs pays d'origine entre dans sa phase opérationnelle, avec l'examen prochain d'une loi facilitant ces procédures. Mais si l'initiative française a inspiré plusieurs de nos voisins, il subsiste des tensions et des difficultés

Grands formats

30



- 30** **Fiscalité** La France, « paradis fiscal » des milliardaires
- 37** **François Hollande** Son plan pour taxer les ultra-riches
- 40** **Matignon** Borne again ?
- 46** **Agriculture** Le blues du bio
- 50** **Chemsex** Sexe, drogue et dépendance
- 56** **2049** Quand l'eau sera (enfin) protégée...

Idées

58



- 58** **1^{er}-Mai** 7 livres pour penser le travail
La réforme des retraites et le mouvement pour son retrait ont remis le travail au cœur de nos préoccupations. Ça tombe bien : les sociologues et les historiens de la question ne chôment pas. Notre sélection
- 62** **Hommage** Ils ont tant aimé Clément Rosset

Culture

64



- 64** **Arts** Manet et Degas, chantez-les moi
- 68** **Cinéma** Karim Leklou, ogre doux
- 70** **Moshin Hamid** « Après le 11-Septembre, je suis devenu suspect »
- 72** **John Waters** « J'ai repris du LSD à 70 ans »
- 75** **L'humeur** de Jérôme Garcin
- 76** **Le cahier critique** Livres, cinéma, musique, expos...
Notre sélection

Tendances

90



- 90** **Phénomène** Copenhague, archi engagée
- 97** **L'Observatrice** par Sophie Fontanel
- 98** **Flotte auto** Et si nous changions notre voiture de fonction ?
- 104** **Innovations** « Innover, mais différemment »
- 110** **Les jeux de « l'Obs »** par Gaëtan Goron
- 112** **Le courrier des lecteurs - Les solutions des jeux**
- 113** **Les cahiers d'Esther** par Riad Sattouf
- 114** **Dans le doute** par David Caviglioli



Origine du papier : Suède. **Taux de fibres recyclées** : 0%.
Ce magazine est imprimé chez Newsprint, certifié PEFC.
Eutrophisation : Ptot = 0.003 kg/tonne de papier.
Ouvrage imprimé à 100% avec des encres respectueuses de l'environnement et conformes à la norme «Blue Angel».

La publication comporte 116 pages. Pour les abonnés, un cahier « TéléObs » de 24 pages est joint. Chiffre de tirage : 180.200 exemplaires. Imprimeurs NEWSPRINT et HELIOPRINT. Société éditrice : Le Nouvel Observateur du Monde. Directrice de la rédaction : Cécile Prieur. Présidente du directeur, directrice de la publication : Julie Joly. Numéro CPPAP : 0525 C 85929. Numéro I.S.S.N. : 2416-8793. Dépôt légal : à parution. Abonnements : France (un an) : 160 €. Etudiants : 109 €. Etranger et entreprises : nous consulter. Relations abonnés, 67, avenue Pierre-Mendes-France 75013 Paris – Tél : 01-40-26-86-13 / abonnement@nouvelobs.com. Vous pouvez consulter nos conditions générales d'abonnement à l'adresse suivante : <https://www.nouvelobs.com/cgv>. L'Obs (ISSN 2416-8793) is published weekly by Le Nouvel Observateur and distributed in the USA by UKP Worldwide, 3390 Rand Road, South Plainfield, NJ 07080. Periodicals postage paid at Rahway, NJ, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to L'Obs (Publisher) C/O 3390 Rand Road, South Plainfield NJ 07080.



10-31-3364 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org



L'ART DÉCOLONISÉ



Lancé fin 2017 par Emmanuel Macron, le chantier de la restitution de biens culturels africains à leurs pays d'origine entre dans sa phase opérationnelle, avec l'examen prochain d'une loi facilitant ces procédures. Mais si l'initiative française a inspiré plusieurs de nos voisins, il subsiste des tensions et des difficultés

Par **SARAH DIFFALAH** et **CHARLES GIOL**



▲ *Le tambour ivoirien Djidji Ayokwe, surnommé le « tambour parleur », mesure 3,31 mètres de long et pèse 430 kilos. Confisqué par les colons français en 1916 et conservé au Musée du Quai Branly, il devrait être restitué si la loi-cadre est votée.*

“LES CONSERVATEURS SONT FORMÉS POUR CONSERVER, PAS POUR PRÊTER LEUR CONCOURS À UNE VOLONTÉ POLITIQUE.”

YVES-BERNARD DEBIE, AVOCAT ET CONSEIL
SUR LA QUESTION DES RESTITUTIONS

▼ 1905 : le palais de Laikom, après la victoire allemande sur le royaume de Kom, au Cameroun. Les objets au premier plan font toujours partie des collections du Musée ethnologique de Berlin.



C'est un épisode historique oublié. En octobre 1973, à la tribune de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, le président zaïrois Mobutu Sese Seko dénonce dans un discours enflammé le « pillage sauvage et systématique de toutes [les] œuvres artistiques [africaines] » durant la période coloniale. « Nous sommes pauvres non seulement économiquement, mais aussi culturellement, s'indigne-t-il avant d'ajouter : je demande que cette Assemblée générale vote une résolution demandant aux puissances riches qui possèdent des œuvres d'art des pays pauvres d'en restituer une partie afin que nous puissions enseigner à nos enfants et à nos petits-enfants l'histoire de leur pays. » A l'orée de son long règne sur le Zaïre, le tyran à la toque léopard jouit encore de l'aura d'un leader tiers-mondiste. Et une résolution sur la « restitution des œuvres d'art aux pays victimes d'expropriation » est adoptée

à l'unanimité des voix... moins celles des anciennes puissances coloniales, qui s'abstiennent.

Dès la fin des années 1960, plusieurs Etats africains nouvellement indépendants demandent la restitution des milliers d'objets artistiques, culturels et autres trésors royaux saisis et rapportés en Europe par des militaires, des administrateurs, des missionnaires, des ethnologues. Les anciennes puissances coloniales ne prennent même pas la peine de leur répondre. Mais l'intervention retentissante de Mobutu sensibilise des intellectuels et des journalistes européens à la question. Ainsi, Roger Gicquel, l'emblématique présentateur du 20-heures de TF1 durant les années Giscard, se prononce en faveur des restitutions en plein JT. Las... La résolution onusienne est de peu de poids face à l'inflexibilité des directeurs des musées ethnographiques européens : en Allemagne, ceux-ci qualifient le terme de « restitution » de « diffamatoire » ; en France, un rapport du ministère de la Culture estime que « refuser de discuter n'est pas la plus mauvaise manière de rejeter toute culpabilité ». Ces stratégies dilatoires finissent par épuiser les élites culturelles et intellectuelles africaines. Au début des années 1980, le débat sur les restitutions tombe dans l'oubli.

Près de quarante ans plus tard, c'est un autre discours présidentiel, celui d'un Européen cette fois, qui, contre toute attente, va arracher la question aux limbes des impensés postcoloniaux. En novembre 2017, s'adressant à un parterre de 800 étudiants à l'université de Ouagadougou au Burkina Faso, Emmanuel Macron dévoile les axes de la nouvelle relation qu'il entend établir entre la France et le continent africain. Après avoir sonné le glas de la Françafrique et mis l'accent sur les opportunités offertes à la jeunesse africaine, le président français glisse, vers la fin de son discours : « Le patrimoine africain doit être mis en valeur à Paris mais aussi à Dakar, à Lagos, à Cotonou, ce sera une de mes priorités. Je veux que d'ici à cinq ans les conditions soient réunies pour des restitutions temporaires ou définitives du patrimoine africain en Afrique. »

“DISRUPTION PATRIMONIALE”

C'est peu dire que l'annonce prend par surprise le microcosme français de la culture. Car en parlant de « restitutions définitives », Emmanuel Macron remet en cause le sacro-saint principe, inscrit dans notre Code du Patrimoine, de l'inaliénabilité des collections publiques – collections auxquelles est rattachée la majorité des biens culturels africains présents en France. C'est au nom de ce principe que, moins d'un an avant le discours de Ouagadougou, Jean-Marc Ayrault, alors ministre des Affaires étrangères, avait adressé au Bénin une fin de non-recevoir à sa demande de restitution d'objets exposés au Musée du Quai Branly, qui avaient été pillés en 1892 par les troupes coloniales françaises dans le palais royal d'Abomey.



Comment comprendre ce geste de « disruption patrimoniale » de la part d'Emmanuel Macron ? Dans son entourage, on évoque souvent le rapport intime, quasi charnel, qu'il aurait noué avec le continent africain depuis un stage effectué à l'ambassade de France au Nigeria au cours de sa scolarité à l'ENA. On connaît aussi son attachement aux questions mémorielles, qui l'avait notamment conduit, lors de la campagne présidentielle de 2017, à qualifier la colonisation de « *crime contre l'humanité* » au cours d'un voyage en Algérie. Sur le dossier des restitutions, dans un contexte de perte d'influence française sur le continent africain, Macron est en tout cas décidé à foncer : à peine revenu de Ouagadougou, il confie l'écriture d'un rapport à deux personnalités aux positions tranchées sur le sujet, l'historienne de l'art française Bénédicte Savoy et l'intellectuel sénégalais Felwine Sarr. Remis fin 2018, leur texte, qui souligne que près de 90 % du patrimoine culturel de l'Afrique subsaharienne se trouve hors du continent africain, recommande d'effectuer des restitutions sur une base aussi large que possible, et soumet une première liste d'œuvres à rendre avant la fin du quinquennat. La première étape n'intervient finalement qu'en novembre 2021, avec le transfert du Quai Branly vers Cotonou de 26 œuvres issues des trésors royaux d'Abomey, ceux-là mêmes que le Bénin avait

réclamés en vain sous la présidence Hollande (voir p. 26). A cette occasion, Macron commande un nouveau rapport, cette fois à l'ancien patron du Louvre Jean-Luc Martinez (par ailleurs mis en examen dans l'enquête sur un vaste trafic d'antiquités), afin de préparer un projet de loi-cadre facilitant et accélérant les procédures de restitution : dans l'état actuel du droit, une loi spécifique doit être votée à chaque restitution, en raison de ce fameux principe de l'inaliénabilité du patrimoine public français. Ce rapport très attendu, que nous avons pu consulter en exclusivité (voir encadré p. 22), est désormais entre les mains de la ministre de la Culture Rima Abdul-Malak, et de sa collègue des Affaires étrangères Catherine Colonna. « *Le débat est suffisamment mûr pour aller de l'avant* », nous assure Rima Abdul-Malak (voir p. 23).

Est-ce à dire qu'en à peine plus de cinq ans le volontarisme macronien a triomphé de toutes les résistances et de toutes les difficultés que soulève la complexe question des restitutions ? On se souvient que, après avoir souscrit à l'esprit du discours de Ouagadougou, Stéphane Martin – alors président du Musée du Quai Branly qui réunit 70 000 des quelque 90 000 objets d'art d'Afrique subsaharienne présents en France – avait qualifié le rapport Sarr-Savoy de « *cri de haine contre le contexte même de musée, considéré comme une invention occidentale, comme un lieu quasi criminel* ». Son ➡

▲ *Emmanuel Macron et le président béninois Patrice Talon visitent « Art béninois d'hier et d'aujourd'hui : de la restitution à la révélation », à Cotonou, en 2022. L'exposition présente notamment les vingt-six trésors royaux pillés par les soldats français en 1892, et restitués, quelques mois plus tôt par le Musée du Quai Branly.*



▲ Tête commémorative en cuivre, l'un des « bronzes du Bénin » restitués par le Musée Rautenstrauch-Joest de Cologne au Nigeria en 2022.

► Tabouret à cariatides (fin du XIX^e-début du XX^e siècle) des environs de Holli Ketou, Savé, au Bénin, rapporté par la mission Dakar-Djibouti.

“SI UN NOMBRE LIMITÉ DE RESTITUTIONS EST COMPRÉHENSIBLE, LE PROBLÈME EST DE SAVOIR À QUEL MOMENT ON S'ARRÊTE.”

— DANIEL HOURDÉ,
COLLECTIONNEUR

► *Détail d'un pilier : cavalier en bois du Bénin (fin du XIX^e-début du XX^e siècle), rapporté par la mission Dakar-Djibouti.*

▲ *Les membres de la mission Dakar-Djibouti, en 1931, avec au second plan, deuxième en partant de la gauche, l'écrivain Michel Leiris, secrétaire de l'expédition.*





marchands et d'experts en art africain sur la question des restitutions. Sa voix est l'une de celles qui portent le plus dans le camp des anti-restitutions. Dans l'instauration d'une exception au principe d'inaliénabilité des collections publiques, Me Debie voit un précédent fâcheux, susceptible d'ouvrir la voie à toutes sortes de demandes, « *au nom de la morale, forcément évolutive, et aux dépens du droit* ». « *Je ne vois pas pourquoi, dans ces conditions, les Néerlandais ne réclameraient pas les Van Gogh qui se trouvent dans les musées américains* », abonde Daniel Hourdé. Ce collectionneur et ancien marchand d'art africain estime que « *si un nombre limité de restitutions est compréhensible, le problème est de savoir à quel moment on s'arrête* ». Agitant le spectre de musées vidés de leurs collections, certains dans le camp des « anti » évoquent également l'incapacité supposée des musées africains à assurer la conservation des biens qui leur seraient rendus, voire leurs insuffisances en matière de sécurité face aux vols ou aux trafics...

SUSPECTÉS DE « WOKEWASHING »

« *Ces arguments, on les entend depuis des décennies, ils sont aujourd'hui dépassés*, balaie Bénédicte Savoy. *S'opposer aux restitutions est désormais un combat d'arrière-garde.* » Le discours de Ouagadougou semble de fait avoir ouvert une nouvelle ère, si on en juge par les vocations qu'il a suscitées chez plusieurs de nos voisins. Fin 2022, l'Allemagne a rendu une vingtaine de « bronzes du Bénin » au Nigeria, où se situe la capitale de l'ancien royaume du Bénin : plus d'un millier de ces plaques de bronze sculptées y avaient été saisies en 1897 lors d'une expédition punitive de l'armée britannique, puis dispersées entre le British Museum et d'autres musées européens, dont ceux de Berlin. En Grande-Bretagne, les bronzes du British Museum, eux, sont toujours derrière leurs vitrines : « *C'est un musée national, et ses administrateurs sont soumis à l'immobilisme de nos gouvernements conservateurs actuels, qui voient dans les demandes de restitution d'œuvres d'art africaines une forme de "conspiration woke"* », déplore Dan Hicks, professeur d'archéologie à Oxford. Mais le nombre d'institutions britanniques privées qui prennent l'initiative de rendre une partie de leurs collections ethnographiques ne cesse de croître.

Une course à la restitution s'est engagée entre anciennes puissances coloniales, au point que certains observateurs suspectent leurs gouvernements de se livrer à une forme de « wokewashing » – comme d'autres font du *greenwashing* en instrumentalisant la question écologique. La Belgique semble avoir pris une longueur d'avance : « *Notre passé colonial est trop longtemps resté tabou* », estime Thomas Dermine, le jeune secrétaire d'Etat chargé de la Politique scientifique. Depuis son entrée au gouvernement fin 2020, il a initié une politique particulièrement volontariste en matière de restitutions, se fixant comme principe que « *100 % des objets ethnographiques qui ont été collectés par des Belges sur le territoire de l'actuelle* » ➔



➔ successeur, Emmanuel Kasarhérou, s'inscrit pour sa part dans la ligne macronienne. Mais certains de nos interlocuteurs nous assurent que les restitutions sont loin de faire l'unanimité dans les musées français.

« *Les conservateurs sont formés pour conserver, pas pour prêter leur concours à une volonté politique qui se sert de ces objets symboliques comme de "cadeaux" de politique étrangère. Mais en tant que fonctionnaires, ils sont tenus à un devoir de réserve* », estime ainsi Yves-Bernard Debie, un avocat belge qui officie comme conseil des principaux syndicats français de

LES PRINCIPALES PRÉCONISATIONS DU RAPPORT MARTINEZ

« L'Obs » a lu en exclusivité le rapport de l'ancien directeur du Louvre, Jean-Luc Martinez, remis mardi 25 avril à la ministre de la Culture, Rima Abdul-Malak, et à la ministre des Affaires étrangères, Catherine Colonna. En voici les principales préconisations :

- Ne pas limiter le périmètre géographique des restitutions aux seuls territoires anciennement administrés par la France, mais l'étendre à l'ensemble de l'Afrique, voire au monde entier.
- Instituer neuf « critères de restituabilité » pour juger si une œuvre doit être rendue à son pays d'origine, dont l'obligation de prouver le caractère illégal ou illégitime de son acquisition. Une commission bilatérale ad hoc composée d'experts scientifiques sera chargée d'étudier chaque demande.
- Créer un statut de « patrimoine partagé » pour que puissent être rendues certaines œuvres symboliques ne remplissant pas les critères de restituabilité, sous la forme d'un dépôt à long terme.
- S'assurer préalablement de l'accord de donateurs ou d'éventuels ayants droit lorsque les biens proviennent d'un don ou d'un legs.
- Européaniser la démarche en adoptant des critères de restituabilité communs à tous les pays européens, ainsi qu'un traitement commun des restitutions. Créer un fonds européen public-privé pour financer des programmes de recherche de provenance, et acquérir des œuvres susceptibles d'enrichir les musées africains.

➔ *« République démocratique du Congo (RDC) entre 1885 et 1960 sont questionnables »*. Une grande partie des dizaines de milliers de biens culturels prélevés dans l'ancien Congo belge – qui fut la propriété

personnelle du roi des Belges Léopold II, avant de devenir une colonie – se trouvent au musée de Tervuren, niché depuis le début du XX^e siècle dans le cadre verdoyant d'anciennes chasses royales à l'est de Bruxelles. Léopold II l'avait conçu comme une vitrine de son œuvre qualifiée de « civilisatrice » – malgré les millions de morts dus à sa politique d'exploitation intensive du latex et de l'ivoire congolais. Le bâtiment avait fermé ses portes de 2013 à 2018, le temps de « décoloniser » la présentation de ses collections. Depuis peu, le visiteur y est accueilli par une plaque annonçant que « *si les collections conservées et gérées par le musée sont la propriété juridique de l'Etat fédéral belge, elles appartiennent moralement aux pays dont elles proviennent* ». Des pays dans lesquels nombre d'œuvres sont appelées à retourner dans les années à venir. Mais comment déterminer lesquelles ? Thomas Dermine a mis en place à Tervuren un programme de « recherche de provenance ». Quatre chercheuses ont été embauchées pour travailler sur les conditions dans lesquelles ont été acquis plus de 83 000 objets. Un travail titanesque qui n'effraie pas ces jeunes spécialistes de la provenance des œuvres africaines. L'une d'elles, l'historienne de l'art Célia Charkaoui, explique : « *C'est un nouveau métier, qu'il nous faut inventer. Chaque cas est différent : selon les objets, on doit chercher dans des archives judiciaires, militaires ou commerciales, ou encore retrouver les familles des donateurs pour les interroger...* »

Reste qu'il est loin d'être aisé de trouver des documents prouvant noir sur blanc qu'un objet a été pillé, volé, acquis sous contrainte ou à vil prix – autant de conditions pouvant justifier sa restitution. La France commence elle aussi à se familiariser avec les exigences de ces travaux sur la provenance, corollaire scientifique indispensable au mouvement de restitutions qu'elle a ini-

tié. Or, pour faire face à l'inflation annoncée de telles recherches, l'ensemble de nos institutions muséales ne peut actuellement compter que sur une dizaine de spécialistes. Pour renforcer leurs rangs, une première formation diplômante en « Recherche de provenances des œuvres » a été créée à l'université Paris Nanterre en février 2022.

« *Nous travaillons avec nos partenaires africains, qui nous aident à identifier les sources, l'usage des objets, leur contexte historique. Grâce à ce travail qui retrace la biographie des objets, on apporte un regard nouveau. Ainsi, on décolonise non pas les musées, mais la production des savoirs* », explique Anne-Solène Rolland, directrice du patrimoine et des collections du Musée du Quai Branly. Parmi les « chantiers documentaires » prioritaires de l'institution figure un projet de recherche sur le « Trésor de Ségou », un ensemble de bijoux, d'armes et de manuscrits saisi en 1890 par le général français Archinard après s'être emparé de Ségou, l'une des capitales de l'Empire toucouleur dans l'actuel Mali. Sont aussi passés au crible des équipes du Quai Branly les objets récoltés par l'emblématique mission Dakar-Djibouti, une expé-

▼ *Robert Vallois, collectionneur d'art africain à Paris, a financé dès 2015 la construction d'un musée près de Cotonou.*



dition ethnographique française menée de 1931 à 1933 à travers sept pays. Secrétaire de l'expédition, l'écrivain Michel Leiris avait déploré dans son livre « l'Afrique fantôme » la façon dont avaient été collectés nombre de ces objets, comme des masques dogons, les ethnologues n'ayant pas hésité à recourir au vol ou à la menace. Rien qu'au sein de cette collection environ 300 objets à la provenance questionable, qui pourraient faire l'objet de restitutions, ont été recensés à ce jour.

L'INDISPENSABLE TEMPS DE LA RECHERCHE

Si la minutie, la complexité et la durée de ces recherches de provenance ont de quoi calmer les angoisses de tous ceux qui craignent de voir nos musées vidés, elles commencent à inquiéter sur le continent africain. « C'est une nouvelle arme, qui prend les traits d'un montage technique et qui tend à se systématiser, peut-être dans le but de bloquer les restitutions », s'inquiète El Hadji Malick Ndiaye, conservateur du Musée Théodore-Monod de Dakar. Selon lui, si le temps de la recherche est indispensable, il doit être déconnecté du geste politique de la restitution : « Les travaux de provenance ne doivent pas être une condition sine qua non. Poser des critères de restituabilité sur la base d'archives dont on sait que la plupart sont nées dans le contexte d'un rapport de domination serait un affront de plus. » Le philosophe camerounais Achille Mbembe, qui a remis à Emmanuel Macron en octobre 2021 une « contribution » censée ouvrir la voie à une « refondation » des rapports entre la France et le continent africain, va plus loin : « Ce n'est pas parce qu'on n'arrive pas à retrouver l'origine des objets que, de façon arbitraire, les institutions européennes peuvent s'arroger le droit de se les approprier. En théorie, la restitution devrait être inconditionnelle. »

Les exigences parfois contradictoires de l'histoire, de la mémoire, de la diplomatie, de l'éthique et du droit compliquent le chantier de la décolonisation de l'art africain. Un homme a décidé de ne pas s'en encombrer : Robert Vallois, dit « Bob », propriétaire d'une galerie spécialisée en mobilier Art déco rue de Seine, à Paris. C'est sur le tard qu'il s'est pris de passion pour l'art africain. Au hasard d'un voyage au Bénin, à la fin des années 2000, il se met à collectionner des « récades », des sceptres en forme de crosse, symboles d'autorité dans l'ancien royaume du Dahomey. Puis en 2015, avant même que soit lancé le débat sur les restitutions, il décide, avec l'aide d'amis antiquaires, de financer près de Cotonou la construction d'un musée auquel lui et ses collègues font don d'une cinquantaine de récades. Dans son bureau aux étagères couvertes de centaines de statuettes lega, un peuple de l'Est de la République du Congo, l'octogénaire explique : « Pour nous, il ne s'agissait pas de restituer, personne n'employait ce mot à l'époque, on a fait ça sur un coup de tête. Les œuvres d'art sont universelles, elles n'appartiennent à personne, ni à un Etat ni à un peuple. Tout ce qui compte, c'est que le plus de monde possible puisse les voir et s'en nourrir. » ■



“LE CHEMIN N’EST NI CELUI DU DÉNI NI CELUI DE LA REPENTANCE”

La ministre de la Culture Rima Abdul-Malak portera devant le Parlement un projet de loi sur la restitution des biens culturels avant la fin de l'année. C'est la première fois qu'elle s'exprime sur ce sujet épineux

Propos
recueillis par
**SARAH
DIFFALAH
et CHARLES
GIOL**
Photos
**THOMAS
CECCHELANI**

Pourquoi une loi-cadre s'imposait-elle ?

La restitution est un acte de justice patrimoniale, qui nécessite un long chemin : des recherches scientifiques minutieuses, un débat parlementaire nourri puis l'adoption d'une loi d'exception permettant un transfert de propriété pour chaque groupe d'objets. Maintenant que le débat est mûr, nous sommes en mesure de proposer un cadre général pour faciliter les restitutions. Le rapport de Jean-Luc Martinez est une bonne base de travail à partir de laquelle nous allons pouvoir discuter avec les parlementaires pour affiner les critères et les modalités de restitution avant de rédiger le projet de loi. ➡

➔ **Une telle loi ne risque-t-elle pas d'ébranler le principe d'inaliénabilité?**

En aucun cas. L'inaliénabilité restera la règle. Il s'agit de rendre possibles des dérogations, pour des œuvres acquises dans des conditions illégales ou illégitimes, sur la base de conclusions de comités d'experts français et africains. Les restitutions ne seront pas automatiques, et ne concerneront évidemment pas toutes les œuvres. Cette loi permettra aussi de renforcer les projets de coopération culturelle en lien avec ma collègue, la ministre des Affaires étrangères Catherine Colonna.

Certains opposants aux restitutions parlent déjà de « repentance patrimoniale ». Cette question peut-elle être déconnectée du débat très conflictuel sur la mémoire de la colonisation ?

Le chemin qui mène aux restitutions n'est ni celui du déni ni celui de la repentance. C'est celui de la reconnaissance. On sort de l'amnésie, du non-dit et du tabou. On regarde l'histoire en face. Il ne s'agit pas de chercher des coupables ou des responsables, mais de reconnaître des faits historiques avérés. Certains biens culturels africains ont été acquis dans des conditions illégales ou illégitimes. Dans ce cas, il est juste d'éclairer leur provenance par la recherche scientifique et de les restituer à leur pays d'origine s'ils en font la demande. C'est une forme de rééquilibrage, pour permettre un accès plus large des Africains à leur patrimoine. Et c'est aussi, pour nous Français, une façon de reconnaître la part d'africanité de notre nation et la place importante des diasporas dans notre société et dans notre culture – une richesse extraordinaire dont nous pouvons être fiers.

Un premier rapport sur le sujet, dû à Felwine Sarr et Bénédicte Savoy, s'est heurté en 2018 à de nombreuses critiques...

Ce fut un salutaire pavé dans la mare, car le sujet était largement tabou. C'était la première fois qu'un texte précis et documenté était consacré à ce sujet, rédigé par deux personnalités au regard neuf qui n'étaient pas des professionnels des musées. Des désaccords se sont exprimés, c'est vrai. Mais cela a permis de faire avancer la réflexion.

En instituant neuf critères de « restituabilité », le rapport que Jean-Luc Martinez vient de vous rendre semble plus restrictif que le premier...

Le rapport Sarr-Savoy constituait une première étape, d'éveil des consciences, avec une forte dimension philosophique et éthique. Le rapport de Jean-Luc Martinez, plus technique et opérationnel, est l'étape suivante. Il vise à préparer le travail législatif. Ses propositions seront discutées et peut-être amendées par les parlementaires. **Beaucoup de voix ont exprimé la crainte de voir les musées français se vider...**

C'est un fantasme absurde! Personne n'a l'intention de vider les musées! En 1978 déjà, quand le Sénégalais Amadou-Mahtar M'Bow, alors directeur général de l'Unesco, a lancé un magnifique appel en faveur des



“LES OCCIDENTAUX N'ONT PAS LE MONOPOLE DE L'UNIVERSALISME.”

restitutions, il ne réclamait pas le retour de l'intégralité des biens hors d'Afrique, mais insistait sur l'importance de restituer « les trésors les plus représentatifs ». Il disait déjà que les pays africains sont conscients qu'en Europe ces biens culturels ont été préservés, entretenus, aimés et montrés au public. Certains ont acquis le statut d'œuvres d'art une fois exposés dans des musées occidentaux. Amadou-Mahtar M'Bow disait que « la destination de l'art est universelle ». Relire ce discours permet de rappeler que les

Occidentaux n'ont pas le monopole de l'universalisme. Le tambour ivoirien Djidji Ayokwe, surnommé le « tambour parleur », sera-t-il le premier objet restitué dans le nouveau cadre législatif ?

Un faisceau de recherches anthropologiques, ethnomusicologiques et historiques, menées par des scientifiques français et ivoiriens, démontre qu'il a été confisqué à la communauté des Ebriés par l'armée française. J'ai récemment reçu la ministre ivoirienne de la Culture, et je lui ai dit ma confiance dans le fait que ce tambour serait la première œuvre restituée après le vote de la loi-cadre.

Cette restitution pourrait donc avoir lieu en 2024 ?

Je l'espère. Nous visons un débat au Parlement sur la loi-cadre à la fin de l'année 2023.

Le rapport Martinez préconise que le champ géographique des restitutions ne se limite pas aux anciens territoires administrés par la France. Pourquoi ?

Parce que les demandes qui nous sont adressées dépassent ce cadre. Nous avons par exemple une demande de l'Éthiopie, qui n'a pas été colonisée par la France. L'Allemagne a restitué des œuvres au Nigeria, qui a été colonisé par les Britanniques. Le sujet ne peut pas être abordé à travers les lunettes de l'histoire coloniale. Ce serait une lecture trop restrictive, qui ne correspond pas à la diversité des collections, de leurs conditions d'arrivée en France, et à la complexité de leur histoire. Il ne s'agit pas de faire le procès de la colonisation.

Etiez-vous déjà sensible à la question des restitutions avant de vous emparer de ce dossier en tant que ministre ?

J'ai grandi dans un pays en guerre, le Liban. Enfant, je n'ai jamais pu visiter un musée. Mais ma mère géologue m'a sensibilisée à la recherche des traces de notre histoire. La regarder travailler sur des roches et vestiges géologiques me fascinait. J'ai découvert qu'on pouvait nouer un lien sensoriel avec des objets vieux de plusieurs milliers d'années. Quand j'ai commencé à fréquenter les musées à mon arrivée en France, leurs collections m'ont aidée à aimer l'histoire et à comprendre le monde. Etre déconnecté de son patrimoine, c'est un manque terrible, une souffrance même. Tous ces objets portent en eux des récits, des imaginaires, des faits historiques, des drames et des mythes. Chaque fois que nous restituons une œuvre, nous permettons aux deux côtés de se reconnecter avec l'histoire et avec eux-mêmes, et de construire un autre rapport au monde. ■

LE BÉNIN, LABORATOIRE DES RESTITUTIONS

Ce petit pays du golfe de Guinée est devenu un modèle après le retour, en 2021, de vingt-six œuvres conservées jusqu'alors au Musée du Quai Branly. Un premier pas qui en appelle d'autres

Par **SARAH DIFFALAH**,
envoyée spéciale
au Bénin

Euloge Ahanhanzo Glèlè s'est dirigé droit vers le trône du roi Glèlè. Dressée au milieu de la salle des fêtes du palais présidentiel, la Marina, reconvertie en salle d'exposition, l'œuvre majestueuse, haute de 2 mètres, semblait l'attendre en silence derrière sa vitrine. Le cœur battant, Euloge a ôté ses chaussures et s'est prosterné devant elle, comme le faisaient jadis les sujets du Dahomey. Pendant des siècles, ses ancêtres ont régné sur ce puissant royaume qui s'étendait sur une partie de l'actuel Bénin, et se sont transmis à travers les temps cet impressionnant siège royal. Mais c'est à des milliers de kilomètres de sa terre natale que ce sculpteur de 46 ans a pu voir pour la première fois le trône de son arrière-arrière-arrière-grand-père : c'était à Paris, au Musée du Quai Branly, en 2012. « *Comment est-il arrivé là ?* », s'était-il interrogé.

Ce trésor faisait partie des trophées accaparés en 1892 par le général Alfred Dodds, à la tête des troupes coloniales françaises, lors de la prise d'Abomey, capitale du

royaume dirigé alors par le héros résistant Béhanzin, fils de Glèlè. Il avait atterri en 1893 dans les collections du Musée ethnographique du Trocadéro (devenu Musée de l'Homme en 1937), avant d'être transféré au Quai Branly. Près d'un siècle et demi plus tard, il a finalement été restitué au Bénin. Entre février et août 2022, il a été exposé au cœur de la capitale économique, Cotonou, aux côtés de vingt-cinq autres œuvres pillées par le même général Dodds. Devant une tasse de thé au gingembre, dans un café d'un quartier populaire, Euloge peine à décrire l'émotion qui l'a submergé ce jour-là : « *Je savais que des biens familiaux étaient partis. Longtemps, je n'ai pas su où, personne ne nous racontait. Quand j'ai vu le trône ici à Cotonou, c'était comme le retour d'un parent après un long voyage. Une renaissance.* »

Tout le monde se souvient de l'arrivée des caisses renfermant les vingt-six œuvres sur le tarmac de l'aéroport, le 10 novembre 2021, après deux ans d'intenses négociations avec Paris. Outre les sièges royaux ouvragés en bois (le trône de Glèlè et celui de son père Ghézo), le chargement de 2,5 tonnes contenait des statues anthropomorphes représentant trois souverains du Dahomey, des portes du palais royal d'Abomey, des « récades », sceptres royaux en forme de crosse, et des « asen », ces autels vaudous portatifs montés sur une





▲ Une affiche annonce le retour, à Cotonou, des œuvres d'art pillées par les troupes françaises lors de la prise d'Abomey en 1892.

longue tige qui reliaient le monde des vivants à celui des défunts et des dieux. Ces précieuses reliques ont été solennellement convoyées par des cavaliers baribas vers le palais présidentiel, où elles ont été accueillies au rythme de danses traditionnelles. Dans cette ville où se côtoient villas luxueuses et bidonvilles, enseignes françaises d'hypermarchés et étals en plein air, des milliers de



► A gauche, l'arrivée du trône du roi Béhanzin. A droite, la foule en liesse s'apprête à accueillir les trésors royaux.

Béninois de toutes les classes sociales, venus des quatre coins du pays, s'étaient massés le long du cortège. Une cérémonie grandiose a été organisée dans les jardins de la présidence. Dans ce berceau du vaudou, tous ont ressenti la dimension sacrée de ces objets chargés d'âme.

“UN TORT HISTORIQUE QUELQUE PEU RÉPARÉ”

Déambuler dans l'exposition gratuite qui a suivi les festivités avait un goût de pèlerinage. Les quelque 300 000 visiteurs – chiffre sans précédent – voulaient voir de leurs yeux ces somptueux regalia, longtemps oubliés, et qui avaient fait l'objet de débats enflammés en France lorsqu'un rapport, rédigé par Bénédicte Savoy et Felwine Sarr, a proposé de les rendre à leur pays d'origine. « Des bus pleins à craquer ont déversé des milliers de personnes, se souvient Didier Houénou, historien de l'art à l'université d'Abomey-Calavi. Les écoles ont organisé des sorties. Les dignitaires du culte vaudou et les chefs traditionnels se sont déplacés. Certains ont attendu des heures sous des pluies diluviennes avant de pouvoir entrer dans la salle. Une équipe de médiation a dû être embauchée pour renvoyer ceux qui restaient alors que l'expo fermait ! Un tort historique a été quelque peu réparé, ce qui a permis aux jeunes de se réapproprier une culture dont nous avons été dépossédés. »

Jamais les Béninois n'avaient vu de trônes si grands. Jamais ils n'avaient pensé que leur patrimoine était si riche. Des communautés locales ont entamé des recherches pour savoir si elles aussi avaient été spoliées de tels objets, et l'espoir s'est propagé de les voir tous revenir. « En nous dépossédant de notre héritage culturel, on nous a privés de nos pères. Nous avons eu tendance à nous référer à la culture française, à regarder ce que font les autres. Avec ces restitutions, nous réalisons que nous avons, nous aussi, de grands artistes dans notre passé ! », s'exclame Nobel Koty, un jeune peintre qui a vu l'exposition quatre fois.

Jusqu'ici, le palais de la Marina, avec ses grandes allées fleuries, ses palmiers et ses bâtiments rénovés, était une forteresse inaccessible pour le petit peuple. Un lieu de toute-puissance et l'objet de craintes souvent ➡



➔ justifiées. Dans sa volonté de moderniser le pays, le président Patrice Talon, accusé d'une dérive autoritaire, a mis le paquet : 3 millions d'euros pour la seule exposition, nous indique une source proche de la présidence. La scénographie soignée, qui baignait les œuvres dans une lumière chaude grâce à d'immenses parois noires, a été confiée à des cabinets français. « *Nous avons rivalisé avec les standards internationaux* », se félicite Alain Godonou, commissaire de l'exposition. L'événement a été couplé avec la présentation d'une centaine d'œuvres d'artistes contemporains, pour certains de renommée internationale comme Romuald Hazoumè. Cette partie, témoignant de la vitalité artistique béninoise, se voulait l'illustration d'une réconciliation entre passé et présent. « *Ces œuvres vont combler un manque et nous inspirer dans notre pratique artistique. Ce n'est pas la même chose que de les voir sur internet!* » explique Eliane Aïssou, l'une des artistes exposés.

Ce triomphe populaire a fait taire les critiques qui s'étaient élevées en 2017, au moment de la décision surprise d'Emmanuel Macron de rendre à l'Afrique son patrimoine. Mauvais état des musées, incapacité de

conservation et d'exposition, risque de trafic, désintérêt des Africains pour leur patrimoine... L'écrivain et dramaturge José Pliya, qui dirige la Galerie nationale, a tout entendu : « *Nous avons avalé beaucoup de couleurs, à la limite de l'humiliation.* » Pourtant, il est loin le temps où la culture était le cadet des soucis des autorités béninoises. En 2006, la Fondation Zinsou, dédiée à l'art contemporain, avait déjà accueilli des œuvres prêtées par le Quai Branly. Son énergique fondatrice Marie-Cécile Zinsou s'exclame : « *Si nous avons pu le faire avec nos petits moyens, un Etat pouvait le faire. C'est une question de volonté politique.* » On se félicite aussi à la présidence : « *Les faits nous ont donné raison contre les sceptiques et ceux qui nous regardaient avec condescendance en Occident* », confie un proche de Patrice Talon.

En exploitant le sentiment patriotique, le président – ancien magnat du coton, réélu en 2021, lui-même collectionneur d'art –, a fait du soft power culturel un levier de son programme économique. Le Bénin, ce petit pays du golfe de Guinée dépourvu de minerais et d'hydrocarbures, possède en effet un patrimoine colossal susceptible de générer richesse et emplois. Selon le

▼ *L'exposition « Art du Bénin d'hier et d'aujourd'hui », au palais de la Marina.*



▼ *Publicité pour l'exposition des objets d'art restitués et d'œuvres contemporaines, à Cotonou, en février 2022.*



“EN NOUS DÉPOSSÉDANT DE NOTRE HÉRITAGE CULTUREL, ON NOUS A PRIVÉS DE NOS REPÈRES.”

NOBEL KOTY, UN JEUNE PEINTRE



porte-parole de la présidence Wilfried Léandre Houngbédji, 2 milliards d'euros ont été investis dans le tourisme, avec l'espoir d'attirer deux millions de visiteurs par an à l'horizon 2030 : « *Les restitutions viennent servir cet objectif.* »

Les ambitions sont nombreuses. A quarante-cinq minutes de Cotonou, dans la cité côtière de Ouidah, des gravats témoignent de la rénovation en cours au Musée international de la Mémoire et de l'Esclavage, logé dans le fort portugais par où des dizaines de milliers d'esclaves sont passés avant d'être déportés vers les Amériques. Agrandi, il accueillera les vingt-six pièces restituées par la France, dans l'attente de leur départ vers le Musée des Rois et Amazones du Danhomè à Abomey, qui doit ouvrir ses portes en 2025 au cœur du site classé des palais royaux. Parallèlement, une Galerie nationale chargée d'acquérir des œuvres a été créée en 2020, afin de valoriser des artistes contemporains. Les 600 pièces de ce fonds alimenteront le futur Musée d'Art contemporain prévu dans la capitale, lui aussi pour 2025. Et un Musée international du Vaudou s'implantera à Porto-Novo, la capitale. Pour mener à bien tous ces chantiers, Patrice Talon a créé une foudritude d'agences censées contourner la lourdeur administrative des ministères. Cotonou a modifié sa législation sur le patrimoine afin de renforcer la lutte contre les trafics et développer le secteur. Créée en 2018, l'École du Patrimoine – une référence dans la sous-région en matière de formation des conservateurs – a vu le nombre de ses étudiants quintupler depuis les restitutions. « *L'intérêt de Patrice Talon pour les arts pousse les Béninois à chan-*

ger leur regard sur la culture, à la voir de moins en moins comme secondaire », note Marie-Cécile Zinsou.

Le président béninois ne compte pas s'arrêter là. Il attend désormais d'autres restitutions pour enrichir l'offre de ces musées. Rien qu'au Quai Branly, plus de 3 100 objets du Bénin sont conservés, la plupart dans les réserves. En haut de la liste des œuvres souhaitées : la sculpture du dieu Gou. Œuvre emblématique du pavillon des Sessions au Musée du Louvre, elle

est la seule statue de métal à taille humaine dans l'art africain, et une des rares œuvres dont on connaît l'auteur : un forgeron du nom d'Akati Ekplékendo, qui la réalisa vers 1858 pour le roi Glèlè en hommage au dieu du Fer et de la Guerre.

Lors de son discours sur l'Afrique le 27 février dernier, le président Macron a confirmé sa volonté de « *procéder à de nouvelles restitutions* ». La culture fait partie de sa boîte à outils pour « *renouveler la relation* » de la France avec le continent africain. Paris mise sur ces actes forts pour tenter d'améliorer son image, fortement dégradée, et contrer un sentiment anti-français croissant, alimenté par le travail de sape de la propagande russe. Emmanuel Macron a trouvé en Patrice Talon un partenaire de choix. « *Ce sont deux hommes pragmatiques, qui cassent les codes dans des systèmes très verrouillés, lourds et anciens* », estime José Pliya.

“IMPACT SUR LES JEUNESSES AFRICAINES”

La coopération patrimoniale s'intensifie dans les coulisses. Ainsi, le Musée d'Abomey et la rénovation des palais seront financés en partie par l'Agence française de Développement (35 millions d'euros, dont 25 sous forme de prêts). Un accord a été signé pour coconstruire un quartier « *culturel et créatif* » à Cotonou dans une gare désaffectée. Il comprendra le nouveau Musée d'Art contemporain et un nouvel Institut franco-béninois sur le modèle de la Villa Médicis – Cotonou aimerait que la France finance les trois quarts des 120 millions d'euros évoqués. Enfin, Paris devrait accueillir en 2024 les artistes contemporains exposés à la Marina. « *Le Bénin est un bel exemple de pays africain avec lequel la relation n'est pas vue uniquement sous un prisme sécuritaire, militaire ou politique, dit-on avec satisfaction à l'Élysée. Cela peut avoir un impact fort sur les jeunes femmes africaines, à un moment où elles remettent en question les pouvoirs politiques en qui elles n'ont plus confiance.* »

La jeunesse semble répondre présent. A quelques centaines de mètres de la Marina, le long du port de Cotonou, un mur de street art s'étend sur près de 1 kilomètre au bord de l'avenue asphaltée qui a remplacé la piste de terre. Dans la moiteur tropicale, de jeunes graffeurs se sont mis en tête de raconter à coups de bombes de peinture l'histoire de leur pays, sous l'œil d'une Amazone de 30 mètres en bronze doré qui perce le ciel. Sur un fond bleu et jaune, la fresque mi-homme mi-requin du roi Béhanzin fait écho à son modèle, une statue grandeur nature en bois polychrome, autre trésor national emporté par le colonisateur français et désormais exposée tout près. Impossible de la rater lorsqu'on passe accroché à un zem, ces fameuses motos-taxis qui sillonnent à toute allure la cité portuaire. Dans son atelier, Euloge Glèlè sculpte une statue en terre cuite de la reine Tassi Hangbé, qui résista aux royaumes rivaux et gagna des guerres. « *Mes enfants s'intéressent davantage aux mangas qu'à nos propres richesses culturelles. Je suis désormais déterminé à les leur transmettre.* » ■

▲ La statue du dieu Gou, au Musée du Louvre. Le président Patrice Talon souhaite sa restitution.